



PREFET DELEGUE DE SAINT BARTHELEMY ET DE SAINT MARTIN

Réf. : PREF/SG/RP/N° 26

Saint Martin le, 7 février 2012

ATTESTATION

Je soussigné, Philippe CHOPIN, Préfet délégué de Saint Barthélemy et de Saint Martin, Tuteur délégué des Pupilles de l'Etat de la Collectivité de Saint Barthélemy et de Saint Martin, atteste que Madame et Monsieur WELCH Véronique et William, domiciliés, au 103 Lotterie Farme, Route de Pic Paradis, 97150 Saint Martin, ont à leur domicile la pupille Inès, Eloïsa, Anastasia, née le 6 juillet 2011 à Spring Concordia, 97150 Saint Martin, mineure placée aux fins d'adoption par décision du 2 février 2012 et arrivée à leur foyer le 17 février 2012.

L'intéressée est à la charge totale du couple et de ce fait, les époux Madame et Monsieur WELCH Véronique et William, peuvent bénéficier de toutes les prestations sociales auxquelles ouvre droit la mineure.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Préfet délégué

Philippe CHOPIN